

Ordonné, que M. Cameron (Huron), ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau la loi de la preuve dans les causes criminelles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture est ordonnée pour lundi prochain.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1890. (*Documents de la Session N<sup>o</sup> 12.*)

M. Tupper, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des Pêcheries, pour l'année 1890. (*Documents de la Session N<sup>o</sup> 8.*)

Sir John A. Macdonald, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—Relevé des déboursés à compte des dépenses imprévues, du 1er juillet 1890 au 30 avril 1891. (*Documents de la Session N<sup>o</sup> 21.*)

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Trow,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état donnant le coût de construction des divers élévateurs placés sur la ligne de l'Intercolonial et ses embranchements, la localité où ils ont été construits, la contenance de chacun, la date de la construction et la quantité de grain qui a passé par chacun, chaque année, depuis leur installation.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un relevé détaillé des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er mai 1890 au 1er mai 1891, et des états comparatifs, du 1er juillet 1889 au 1er mai 1890.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations du 1er mai 1890 au 1er mai 1891, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1889 au 1er mai 1890.

M. Landerkin propose, secondé par M. Geoffrion,—qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les dates des déclarations dans chaque division pendant la dernière élection générale, et indiquant, dans chaque cas, si le temps fixé lors de la nomination a été prorogé ou étendu, où ce fait s'est produit, quand, combien de fois et la raison à l'appui, le nom et l'adresse de l'officier-rapporteur là où ces faits se sont produits. Aussi, le nom, la profession et le domicile de chaque officier-rapporteur, et indiquant la date du rapport de l'officier-rapporteur au greffier de la Couronne en Chancellerie et celle de sa réception par le dit greffier. Aussi, le nom du district électoral, celui du député élu et la date de la publication de son élection dans la *Gazette du Canada*.

Et la question étant mise sur la dite motion;

M. Mulock propose comme amendement, secondé par M. Charlton, que le paragraphe suivant soit ajouté à la motion :

“Aussi, copie de toutes lettres écrites par ou pour aucun membre du gouvernement à aucun membre élu ou à toute autre personne ou personnes suggérant que quelque officier-rapporteur soit requis de retarder à faire son rapport au greffier de la Couronne en Chancellerie.”

Et la question étant mise, que le dit amendement soit ajouté à la motion; elle est résolue affirmativement.

Alors la question étant mise sur la motion principale ainsi modifiée;

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les dates des déclarations dans chaque division pendant la dernière élec-